

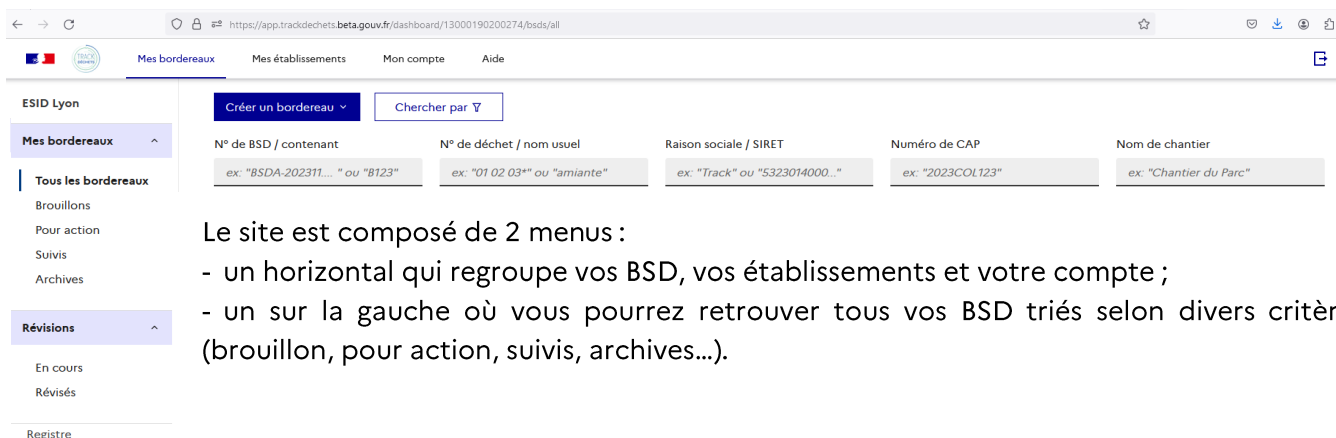
Tutoriel TrackDéchets – Version Prestataires

USID TOULOUSE – Version 2 - décembre 2024

Comment créer un bordereau de Suivi de Déchets (BSD) Dangereux ou Non-Dangereux

Se rendre le site internet <https://trackdechets.beta.gouv.fr/> et créer son compte. Pour cela vous aurez besoin :

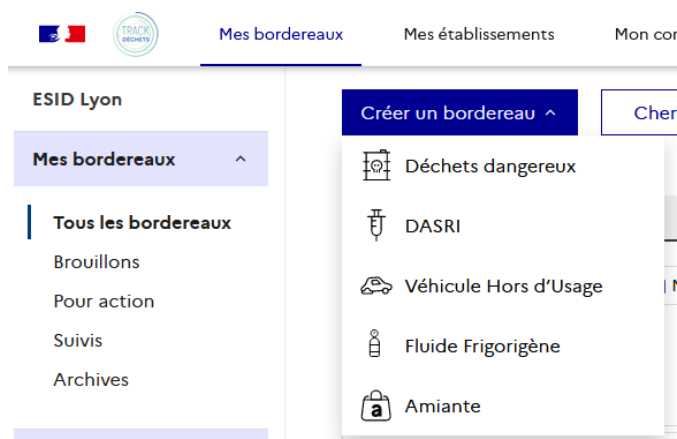
- Du nom de votre compagnie,
- De son Siret,
- De ses coordonnées.



Le site est composé de 2 menus :

- un horizontal qui regroupe vos BSD, vos établissements et votre compte ;
- un sur la gauche où vous pourrez retrouver tous vos BSD triés selon divers critères (brouillon, pour action, suivis, archives...).

1. Création d'un bordereau



➔ Cliquez sur le bouton bleu « Créer un bordereau ». Plusieurs choix s'offrent à vous :

- **Déchets dangereux** : qui servira pour les déchets Dangereux et Non Dangereux ;
- **DASRI** : Les déchets de soins à risque infectieux (infirmes par exemple) ;
- **Véhicule hors d'usage** ;
- **Fluides Frigorigène** ;
- **Amiante** : pour les BSDA.

2. Remplissage du BSD

Il y a 4 onglets à remplir : l'émetteur (ESID), le déchet, sa destination et le(s) transporteur(s).

a. Émetteur du déchet

L'ESID délègue au sous-traitant du marché ou au transporteur, la création des BSD en son nom.

L'entreprise émettrice est toujours l'ESID dont voici les informations à connaître :

- SIRET : 130001902 00274
- Nom : ESID de Lyon
- Adresse : 22 avenue Leclerc – 69007 LYON

nts Mon compte Aide

Émetteur du déchet Détail du déchet Destination du déchet Transporteur du déchet

Autre Numéro Libre (optionnel)

USID TLS Code G2D du site N°COSI

☐ Un éco-organisme est responsable de la prise en charge des déchets

L'émetteur est

☒ Producteur du déchet

☐ Autre détenteur

☐ Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance reste identifiable (Annexe 2)

☐ Collecteur d'un bordereau de tournée dédiée (Annexe 1) ?

☐ L'émetteur est un particulier

☐ L'émetteur est un navire étranger

Entreprise émettrice

Nom ou numéro de SIRET de l'établissement

Département ou code postal si l'entreprise est française

ESID Lyon 
13000190200274 - 22 AVENUE LECLERC 69007 Lyon - FR
[Informations sur l'entreprise](#) 

Personne à contacter

USID TLS Antenne de Castres

Téléphone ou Fax

Indiquer le n° de téléphone du chargé d'affaire/travaux/maintenance USID  Champ obligatoire

Mail

usid-toulouse-bsd.trait.fct@intradef.gouv.fr

☒ Je souhaite ajouter une adresse de chantier ou de collecte

Annuler Suivant

C'est dans cet onglet que figurent les principales informations pour l'USID et BPE.

« **Autre Numéro Libre (optionnel)** » : **USID TLS - Code G2D du site - N°COSI**

Il est obligatoire que USID TLS soit affiché en début de nom.

Ajoutez ensuite le numéro G2D du site puis le n° COSI, ou bien le nom du site puis le nom du chantier. Ce qui est le plus parlant pour vous, afin de les retrouver pour les Services Faits (SF).

« **Entreprise émettrice** » : ESID de Lyon, toujours, sans aucune exception

« **Personne à contacter** » : Aucun nom de personnel MinArm ne doit être mentionné sur Trackdéchets (aspect sécurité).

Pour ce champ il faut indiquer « **USID TLS** » (ajouter le nom de l'antenne éventuellement).

« **Téléphone ou fax** » : celui du chargé d'affaires, de travaux, de maintenance.

« **Mail** » : l'adresse fonctionnelle, usid-toulouse-bsd.trait.fct@intradef.gouv.fr, toujours sans aucune exception

Tout en bas, glissez le bouton du champ « **Je souhaite ajouter une adresse de chantier ou de collecte** » et précisez le lieu exact, notamment le bâtiment ou le local.

☐ Je souhaite ajouter une adresse de chantier ou de collecte

Adresse chantier

Nom du chantier ou lieu de collecte

Intitulé

Adresse du chantier ou lieu de collecte

Recherchez une adresse puis sélectionnez un des choix qui apparaît... 

☐ Je veux entrer l'adresse manuellement

Informations complémentaires (optionnel)

Champ libre pour préciser...

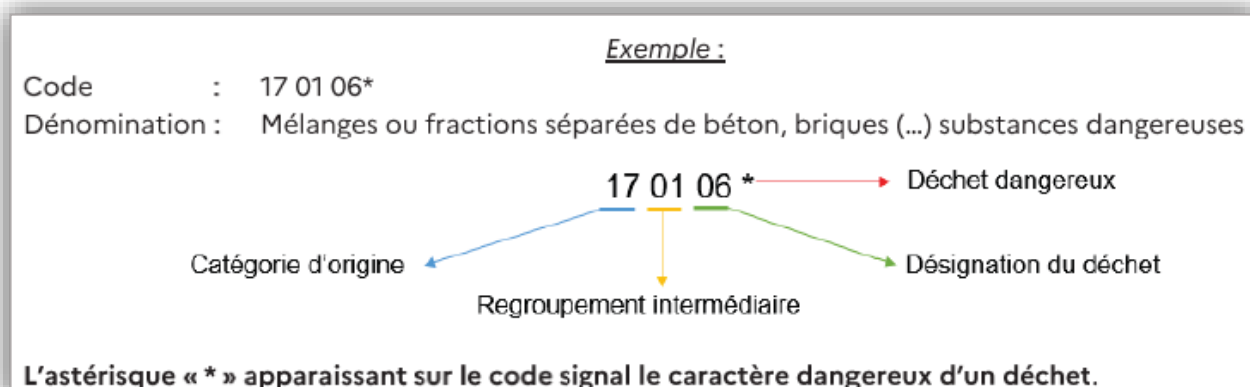
Annuler

Suivant

b. Détail du déchet

Les déchets sont classés selon un code à 3 nombres :

- Le premier nombre représente la catégorie du métier (mine, horticulture, bois, cuir...);
- Le second nombre un regroupement ;
- Le troisième le déchet spécifique.



La numérotation présente des codes différents pour les déchets dangereux et non dangereux :

- 17 08 01*: matériaux de construction à base de gypse contaminés par des substances dangereuses
- 17 08 02 : matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01

C'est dans cet onglet que l'on précise si le déchet est dangereux ou non. Par défaut il n'est pas dangereux, le bouton glisse selon le code choisi, automatiquement.

its Mon compte Aide

Émetteur du déchet

Détail du déchet

Destination du déchet

Transporteur du déchet

Description du déchet

Vous hésitez sur le type de code déchet à choisir ? Sélectionnez un code via le bouton de liste des codes déchets
Pour les codes déchets dangereux n'oubliez pas l'astérisque

Code déchet

Liste des codes déchets

Votre appellation du déchet

☒ Le déchet est dangereux

☐ Le déchet contient des polluants organiques persistants

Conditionnement

Aucun conditionnement n'est encore défini sur ce bordereau.

Ajouter un conditionnement

Consistance

☒ Solide

☐ Liquide

☐ Gazeux

☐ Pâteux

Quantité en tonnes

En tonne

Tonnes

Cette quantité est

☐ Réelle

☒ Estimée

Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (optionnel)

Précédent

Suivant

« Code déchet » : ce champ peut être rempli manuellement si on connaît déjà le code ou bien il y a un menu déroulant avec tous les codes.

DES ANNUAIRES DES DECHETS

01 - DÉCHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX

02 - DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS

03 - DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON

04 - DÉCHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR, DE LA FOURRURE ET DU TEXTILE

05 - DÉCHETS PROVENANT DU RAFFINAGE DU PÉTROLE, DE LA PURIFICATION DU GAZ NATUREL ET DU TRAITEMENT PYROLYTIQUE DU CHARBON

06 - DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE

07 - DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE

08 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

09 - DÉCHETS PROVENANT DE L'INDUSTRIE PHOTOGRAPHIQUE

10 - DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES

11 - DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX

12 - DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES

13 - HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19)

13 01 - huiles hydrauliques usagées

13 02 - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées

13 03 - huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés

13 04 - hydrocarbures de fond de cale

13 05 - contenu de séparateurs eau/hydrocarbures

13 05 01* - déchets solides provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures

13 05 02* - boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures

13 05 03* - boues provenant de déshuileurs

13 05 06* - hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures

13 05 07* - eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures

13 05 08* - mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures

13 07 - combustibles liquides usagés

13 08 - huiles usagées non spécifiées ailleurs

14 - DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (sauf chapitres 07 et 08)

15 - EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

16 - DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE

17 - DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)

18 - DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)

19 - DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL

20 - DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCE, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

« **Votre appellation du déchets** » : vous pouvez préciser le nom du déchet si l'appellation officielle n'est pas parlante ou pas assez précise.

« **Conditionnement** » : préciser le type de conditionnement pour le transport du déchet (fût, palette...).

Conditionnement

Type	Précisez	Colis
Autre(s) Benne(s) Citerne(s) Fût(s) GRV(s) Conditionné pour Pipeline Autre(s)	...	1

Champ obligatoire

« **Quantité** » : toujours estimée lors de la création du bordereau.

Quantité en tonnes

En tonnes

 Tonnes

Cette quantité est

☐ Réelle

☒ Estimée

Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (optionnel)

Si le déchet est dangereux, la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses s'applique, avec l'accord ADR pour le transport routier. (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route). Les étiquetages, la signalisation, les emballages, les véhicules, etc. sont réglementés et très strictes.

c. Destination du déchet

Vous devez connaître le nom et le siret des installations avec lesquelles vous travaillez.

Émetteur du déchet	Détail du déchet	Destination du déchet	Transporteur du déchet

☐ Le BSD va passer par une étape d'entreposage provisoire ou reconditionnement

Installation de destination

Pour vous assurer que l'entreprise de destination est autorisée à recevoir le déchet, vous pouvez consulter [la liste des installations classées](#).

Nom ou numéro de SIRET de l'établissement

Département ou code postal
si l'entreprise est française

SOLVALOR (SOLVALOR SEINE)

78845877600085 - AV DU RHONE 69360 SEREZIN-DU-RHONE

[Informations sur l'entreprise](#)



Si les déchets sont entreposés ou reconditionnés, c'est ici que vous pouvez le préciser en glissant le bouton « Le BSD va passer par une étape d'entreposage provisoire ou reconditionnement ».

Personne à contacter

NOM Prénom

Téléphone ou Fax

Numéro

Mail

Informations complémentaires

Vous hésitez sur le type d'opération à choisir ? Vous pouvez consulter la liste de traitement des déchets sur [le site legifrance](#).

Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R)

Choisissez...

Numéro de CAP (Optionnel pour les déchets non dangereux)

Ajout d'intermédiaires:

Ajouter un intermédiaire

Précédent

Suivant

« Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) » : indique ce qu'il est prévu de faire du déchet. Soit vous connaissez le code, soit il y a un menu déroulant très complet.

Nom ou numéro de SIRET de l'établissement

Département ou code postal
si l'entreprise est française

Choisissez...

R 1 - Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie
R 2 - Récupération ou régénération des solvants
R 3 - Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage et autres transformations biologiques)
R 4 - Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques
R 5 - Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques
R 6 - Régénération des acides ou des bases
R 7 - Récupération des produits servant à capter les polluants
R 8 - Récupération des produits provenant des catalyseurs
R 9 - Régénération ou autres réemplois des huiles
R 10 - Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie
R 11 - Utilisation de déchets résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10
R 12 - Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11
R 13 - Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production).
D 1 - Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge, etc...)
D 2 - Traitement en milieu terrestre (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc...)
D 3 - Injection en profondeur (par exemple injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc...)
D 4 - Lagunage (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc...)
D 5 - Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement, etc...)
D 6 - Rejet dans le milieu aquatique sauf immersion
D 7 - Immersion, y compris enfouissement dans le sous-sol marin
D 8 - Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12
D 9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc...)
D 9 F - (final) Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc...)
D 10 - Incinération à terre
D 12 - Stockage permanent (par exemple, placement de conteneurs dans une mine, etc...)
D 13 - Regroupement préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D12
D 14 - Reconditionnement préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D13
D 15 - Stockage préalablement à l'une des opérations D1 à D14 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production).

Choisissez...

« Numéro CAP » : Certificat d'Acceptation Préalable, uniquement obligatoire pour les Déchets Dangereux. Il fait référence à un devis qui identifie le producteur, le déchet, le conditionnement et le coût du traitement. Un échantillonnage et une analyse définissent la filière la plus adaptée. En cas d'acceptation du futur déchet, un numéro de CAP sera délivré, valable un an, et le devis sera établi.

« Ajout d'intermédiaire » : le cas échéant, à préciser ici.

Ajout d'intermédiaires:

Ajouter un intermédiaire

Je suis passé par un négociant

Je suis passé par un courtier

Ajouter un autre type d'intermédiaire

d. Transporteur du déchet

ite Aide

Émetteur du déchet	Détail du déchet	Destination du déchet	Transporteur du déchet
1 - Transporteur		Ajouter +	Supprimer ↑ ↓ ▼
2 - Transporteur		Ajouter +	Supprimer ↑ ↓ ▲
N°SIRET ou raison sociale ou numéro TVA pour un transporteur de l'UE		Département ou code postal si l'entreprise est française	
Rechercher		Rechercher	
Personne à contacter			
Téléphone		Mail	
☐ Le transporteur déclare être exempté de récépissé conformément aux dispositions de l'article R.541-50 du code de l'environnement Désactivé			
Mode de transport		Immatriculation	
Route			
			Précédent Créer

Il est possible d'ajouter autant de transporteurs que nécessaire.

« **Mode de transport** » : généralement par route pour l'ESID.

Mode de transport

Route ▼

Route

Voie aérienne

Voie ferrée

Voie fluviale

Voie maritime

Précédent

Créer

➔ Vous pouvez créer votre BSD.



Notez le numéro de BSD ou faites une capture et envoyez le à votre chargé d'affaires, l'informant de la création du BSD, pour qu'il fasse signer le document.

Le délai minimum de création du BSD avant intervention est de 5 jours.

N°: BSD-20230919-02E5SVBAY	N° libre : USID TLS-650445031F-D105247_L	Modifié le 16/01/2024	antenne tarbes dartencet
13 05 06* Hydrocarbures de séparate... 0.026 t	TRAITÉ	esid lyon seps (valhyt) ➔ seps (valhyt)	